

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-2536

présenté par

M. Mazaury, Mme Sanquer, M. Viry, Mme de Pélichy, M. Lenormand, M. Molac, M. Castiglione  
et M. Mathiasin

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer la réforme de l'abattement forfaitaire en faveur des personnes retraitées, qui remplacerait l'abattement de 10% par la création d'un abattement d'un montant forfaitaire de 2000 euros.

En effet, les auteurs de cet amendement ne souhaitent pas faire reposer les efforts demandés pour le redressement des finances publiques sur les retraités, qui ont tout au long de leur vie, et pour la plupart d'entre eux, travaillé plus que les jeunes générations, plus tôt (les études supérieures étant moins accessibles alors) et plus longtemps quotidiennement (la durée du travail étant souvent plus longue que 40 heures par semaine et non 35 heures comme actuellement).